Docusign Envelope ID: 15CC5231-093D-4BA3-A8D3-BA0B0AD99B35

ABALON STUDIO
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
9ter rue de la Tour – 78117 Châteaufort
951 694 132 R.C.S. Versailles
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024

[…]

DECISION PRELIMINAIRE

[…]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Patrick Guimonet de ses fonctions de gérant de la Société

L'Associé Unique prend acte de la démission de Patrick Guimonet de ses fonctions de gérant de la Société avec effet ce jour,

en conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique remercie Patrick Guimonet pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de gérant,

décide de donner quitus entier et sans réserve à Patrick Guimonet pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de Nathalie Guimonet de ses fonctions de gérant de la Société

L'Associé Unique prend acte de la démission de Nathalie Guimonet de ses fonctions de gérant de la Société avec effet ce jour,

en conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique remercie Nathalie Guimonet pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de gérant,

décide de donner quitus entier et sans réserve à Nathalie Guimonet pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société.

TROISIEME DECISION

Nomination d'un nouveau gérant, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède, **décide** de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet ce jour, et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Vincent Paulet**, né le 30 mai 1980 à Béziers, de nationalité française, demeurant 7 square Desaix, 75015 Paris,

Monsieur Vincent Paulet exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Docusign Envelope ID: 15CC5231-093D-4BA3-A8D3-BA0B0AD99B35

prend acte de ce que Monsieur Vincent Paulet a déclaré accepter sa nomination en qualité de gérant et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de gérant de la Société.

rappelle que le gérant représente la Société à l'égard des tiers et **décide** que, durant son mandat, le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le gérant devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes.

décide que Monsieur Vincent Paulet ne sera pas rémunérée pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société.

QUATRIEME DECISION

Transfert du siège social

L'Associé Unique,

décide de transférer le siège social de la Société au **23 rue de Berri, 75008 Paris**, sans maintien d'établissement secondaire au 9ter rue de la Tour – 78117 Châteaufort,

décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts tel que suit :

« Le siège social est fixé au 23 rue de Berri, 75008 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*

Docusign Envelope ID: 15CC5231-093D-4BA3-A8D3-BA0B0AD99B35

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367, 1375 et 1174 du Code civil, les signataires signent le présent document, en un seul exemplaire original, par le biais d'un procédé de signature électronique.

DocuSigned by:
Vincent PAULET
E3771C7D18C94B7...

Monsieur Vincent Paulet

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

DocuSigned by:
Vincent PAULET
E3771C7D18C94B7...

Monsieur Vincent Paulet